



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

ARRÊTÉ N° 2025/DREETS/Pôle Travail/08

Fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation économique aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE).

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L.2315-17 et R.2315-8 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique ;
- VU** l'article L.2315-63 du code du travail prévoyant une formation économique des membres titulaires du comité social et économique ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté N°2024/SGAR/76 du 14 mars 2024 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;
- VU** la décision du 19 août 2024 N° 2024/DREETS/Pôle T/n°41 publiée au recueil des actes administratifs N°67 du 30 août 2024, portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du Directeur régional à compter du 1er septembre 2024 dans le domaine de l'Inspection du Travail au Chef du Pôle Travail ;
- VU** l'arrêté N°2024/DREETS/Pôle Travail/26 du 28 mai 2024 fixant la liste des organismes habilités à dispenser la formation économique aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques (CSE) ;
- VU** la consultation du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle en date du 16 janvier 2024 ;

Considérant les informations recueillies lors de l'instruction des demandes d'agrément, en particulier celles permettant d'apprécier l'aptitude des organismes à assurer la formation économique des membres de la délégation du personnel du comité social et économique ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté N°2024/ DREETS/Pôle Travail/51 du 10 décembre 2024 est complété ainsi :

Sont agréés pour dispenser aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques des stages de formation économique nécessaires à l'exercice de leurs missions, les organismes suivants :

- **SARL ATLANTIC CONSEIL**
3 Place de l'Europe
44000 REZE
N° SIRET : 414 343 202 00027
- **EURL BEOPLE**
20 Bld de Berlin porte 601
44000 NANTES
N° SIRET : 924 860 901 000 17
- **GUILLAUME MARCHAND (ARTICLE 8) Entreprise individuelle**
4 route de Verdun
72470 CHAMPAGNE
N° SIRET : 910 852 003 000 11

Article 2 :

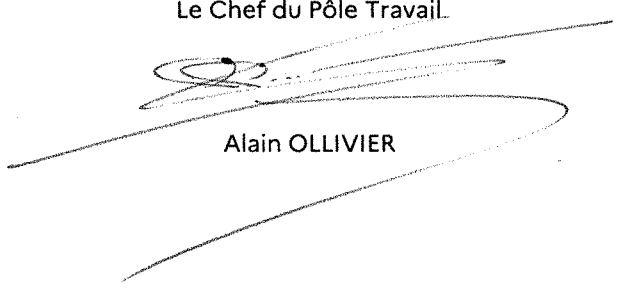
Les organismes figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréés pour dispenser la formation économique aux représentants du personnel des comités sociaux et économiques pour une durée de 4 ans.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays-de-la-Loire.

Fait à Nantes, le 11 février 2025

Pour le préfet et par délégation,
Pour Le Directeur de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Le Chef du Pôle Travail.



Alain OLLIVIER

LISTE DES ORGANISMES AGREES POUR LA FORMATION ECONOMIQUE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

(AGREMENT DU PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE)

L'agrément est délivré pour une durée de 4 ans

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
ACF – Accompagnement Conseil & Formation	ZAC de la Cartoucherie 8 boulevard René Cassin 72000 LE MANS	06 76 69 93 47 nathalie@acfformation.net	20 juin 2022
ADECIA GROUPE	Rue Paul-Emile Victor BP 282 85007 LA ROCHE SUR YON	02 51 37 07 78 adecialaroche@adecia.fr	19 octobre 2023
AFIRP	23 rue de SAUMUR 49350 LES ROSIERS SUR LOIRE	06 83 81 02 99 cfourage@afirp.fr	10 décembre 2024
AF SET 85	42 route des Sables 85000 LA ROCHE SUR YON	06 86 13 92 85 sebastien.hubert@afset.fr	17 août 2023
ALTUS DEVELOPPEMENT	146 rue Etienne FALCONNET 72100 LE MANS	02 52 19 22 22 contact@altus-developpement.fr	7 novembre 2022
AREFOR	Bourse du Travail 14 place Louis Imbach 49100 ANGERS	02 41 24 40 20 accueil@arefor.fr	28 mai 2024
ASM CONSULTANT	4 rue Albert Londres 44303 NANTES	02 40 49 30 19 formation@asm-consultant.fr	10 décembre 2024.
ATLANTIC CONSEIL	3 Place de l'Europe 44400 REZE	02 40 34 43 91 info@atlantic-conseil.fr	11 février 2025
ATLANTIC PREVENTION	11 boulevard Ampère La Fleuriaye - Technopolis Bât C. 44470 CARQUEFOU	02 40 52 60 23 ap@atlanticprevention.fr	2 juin 2023
BEOPLE	20 Bld de BERLIN Porte 601 44000 NANTES	02 28 49 57 05 contact@beople.fr	11 février 2025
CABINET CCRF	53 avenue du Grésillé 49000 ANGERS	02 41 27 02 96 cabinetccrf@gmail.com	28 mai 2024
Cabinet d'Avocat Virginie DUBOIS	7 rue Voltaire 49100 ANGERS	06 26 72 85 37 virginie.dubois@avocat-angers.com	11 mars 2021
C.A.D. – Partenaire Formation	29 rue Eugène Brémond 49300 CHOLET	02 41 58 02 34 contact@partenaireformation.com	2 juin 2023

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La décision contestée doit être jointe au recours.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de mes services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de ma réponse.

En application de l'article R.421-2 du code de justice administrative, « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. »

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
CADRES EN MISSION FORMATION	144 rue Paul Bellamy CS 12417 44024 NANTES Cedex 1	02 51 84 95 55 contact@cadresenmission.com	16 février 2024
CCI de Nantes – Saint-Nazaire	Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions 1 rue Françoise Sagan 44800 SAINT HERBLAIN	02 40 44 42 42 contact-formation@44.cci.fr	28 mai 2024
CCI de Maine et Loire	8 boulevard du Roi René CS 60626 49006 ANGERS cedex 1	02 41 20 54 64 francoise.auger@maineetloire.cci.fr	4 avril 2023
CCI Le Mans - Sarthe	1 boulevard René Levasseur 72000 LE MANS	02 43 21 58 12 sabrina.alix@lemans.cci.fr	4 avril 2023
CCI de la Vendée	16 rue Olivier de Clisson 85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 45 32 32 formation.continue@vendee.cci.fr	28 mai 2024
CCI de la Mayenne	Parc universitaire de Laval Rue Léonard de Vinci 53062 LAVAL cedex	02 43 91 49 71 anne-marie.derouault@mayenne.cci.fr	2 mars 2023
CDT GESTION	4 La Guillerie 85700 SAINT MESMIN	06 14 02 09 86 direction@cdtgestion.fr	4 avril 2023
CEZAM Pays de la Loire	15D boulevard Jean Moulin CS30511 44105 NANTES Cedex 4	02 40 73 45 20 nantes@cezam.fr	17 septembre 2021
DAWAN	30 boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES	09 72 37 73 73 dleclerc@dawan.fr	15 décembre 2023
ECOFAC	21 rue Edgar Brandt 72100 LE MANS	06 14 70 79 87 Jerome.queru@ecofac.fr	10 juillet 2024
ENVOL RH	3 impasse des Caboteurs 44830 BOUAYE	06 82 51 08 93 helene.blanlot@envolrh.fr	15 décembre 2023
F2ST	3 rue de l'Orée des Bois 49140 BAUNE LOIRE AUTHION	07 77 46 45 10 e.clemenceau@f2st.fr	16 février 2024
FORMACOM	1 rue de l'Angevinière 44800 SAINT HERBLAIN	02 28 01 15 30 info@formacom.fr	16 février 2024
GERESO	38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2	02 43 23 09 09 formation@gereso.fr	2 juin 2023

Organisme de formation	Adresse	Téléphone / courriel	Arrêté
GUILLAUME MARCHAND (Article 8)	4 Route de Verdun 72470 CHAMPAGNÉ	06 25 31 44 23 Formation@article8.fr	11 février 2025
INTERFORMAT	Parc Technopolis – Bât. L 2 rue Albert Einstein 53810 CHANGE	02 43 56 05 05 interformat53@interformat.fr	19 octobre 2023
IRPEX CONSEIL ET FORMATION	4 boulevard Adolphe Billault 44200 NANTES	02 28 44 52 14 contact@irpex.fr	10 décembre 2024
ISEO	7 quai de Versailles 44000 NANTES	09 83 47 55 52 contact@iseoexpertise.fr	17 septembre 2021
LE PERISCOP	47 rue des halles 44600 SAINT-NAZAIRE	02 40 53 36 67 celine.berneron@leperiscop.fr	10 juillet 2024
M.S.C. – Partenaire Formation	29 rue Eugène Brémont 49300 CHOLET	02 41 58 02 34 contact@partenaireformation.com	2 juin 2023
PROJETIS FORMATION CONSEIL	15 avenue des Anciens Combattants 44110 CHATEAUBRIANT	02 40 28 60 57 info@projetis.com	10 décembre 2024
SEBASTIEN GRANDJEAN	14 rue Crébillon 44000 NANTES	06 16 74 21 20 sgrandjean@grandjean-avocat.fr	7 novembre 2022
SOFTEC FORMATION PROFESSIONNELLE	Chemin du Bocage 49240 AVRILLE	02 41 43 38 22 info@softtec.fr	14 mars 2022
UMENIA	Route de Palluau Site Actinord 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	02 43 61 08 47 contact@umenia.fr	4 avril 2023

Les agréments donnés par les régions sont valables sur l'ensemble du territoire national, il est par conséquent possible de faire appel à un organisme agréé par une autre région.
De plus, il existe des organismes agréés au niveau national.